

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 JANVIER 2022**

**DELIBERATION N°2022.00010**

**MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE VACCINATION DE GRANDE CAPACITE –  
AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE SAINT-  
ETIENNE / SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 14 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 62

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,  
M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,  
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,  
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY,  
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,  
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-  
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,  
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

**RECU EN PREFECTURE**

Le 31 janvier 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220120-D20220001010

DATE D’AFFICHAGE :31 janvier 2022

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Patrick BOUCHET,  
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Michel GANDILHON, M. Marc JANDOT,  
M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 JANVIER 2022**

### **MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE VACCINATION DE GRANDE CAPACITE – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE SAINT- ETIENNE / SAINT-ETIENNE METROPOLE**

#### **RAPPEL ET REFERENCES**

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid 19, la mise en place d'un centre de vaccination de grande capacité est apparue nécessaire, en complément des mesures déjà en cours. La Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole ont choisi de participer à la stratégie vaccinale en permettant aux habitants du territoire métropolitain de se faire vacciner dans le cadre d'une opération massive de vaccination débutant le 10 avril 2021.

Dès l'initiative de ce projet, Saint-Étienne Métropole et la Ville de Saint-Étienne ont souhaité développer et mettre en œuvre une organisation commune et unique.

Saint-Étienne Métropole a confié à la Ville de Saint-Étienne la direction technique et logistique de l'organisation du centre de vaccination et fait ainsi appel à l'ingénierie et aux savoir-faire de la Ville de Saint-Étienne, selon les modalités définies lors du Bureau du 16 septembre 2021.

Un avenant à cette convention de partenariat a été adopté lors du Bureau du 25 novembre 2021 afin de procéder à des ajustements.

#### **MOTIVATION ET OPPORTUNITE**

La campagne de vaccination contre la COVID-19 se poursuit, non seulement avec la volonté d'améliorer la couverture vaccinale (première et seconde dose), mais aussi désormais avec la mise en place d'une dose de rappel.

L'absence de rappel est susceptible d'entraîner la perte du passe-sanitaire pour les personnes de plus de 65 ans à compter du 15 décembre 2021 et pour les personnes de plus de 18 ans à compter du 15 janvier 2022. Le maintien en activité du centre de vaccination de Saint-Étienne va permettre de poursuivre la couverture vaccinale de la population ligérienne, et d'assurer les injections de rappel.

Un ajustement du dispositif a ainsi été réalisé afin de dimensionner les locaux mis à disposition au nombre de vaccins à administrer. Ainsi, le centre de grande capacité dédié à la vaccination, situé à la Salle Omnisports, 35 boulevard Jules Janin à Saint-Etienne, a été réactivé. Pour ce faire, un avenant à la convention liant la Préfecture de la Loire, l'Agence Régionale de Santé et Saint-Etienne Métropole a été établi.

## CONTENU

En conséquence, il convient de prendre un avenant n°2 à la convention financière votée le 16 septembre 2021 afin de modifier les articles 1, 2 et 3 respectivement relatifs à la mise à disposition des locaux, à la prolongation de la convention et aux frais engagés.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

- la dénomination des locaux mis à disposition : Salle Omnisports située 35 boulevard Jules Janin à Saint-Etienne,  
En fonction des conditions vaccinales, le centre de vaccination pourra être redimensionné.
- la prolongation de la convention du 11 janvier au 10 avril 2022,
- les frais engagés par la Ville de Saint-Etienne concernant les charges de fonctionnement liées aux fluides de la salle Omnisport et au soutien logistique.

### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'avenant n°2 à la convention financière entre Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer cet avenant et tous les actes afférents.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU